RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: AC61E8F3-F1C6-436D-9F0B-C6951C1EF873

7PARTNERS
Société par Actions Simplifiée unipersonnelle au capital de 8.400 Euros
Siège social [redacted]
535 354 906 RCS Lyon
(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente avril à 9h30
Au siège social de la Société,

La société EPSA GROWTH, associé unique, titulaire de 8.400 actions de la Société a décidé de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, il est rappelé que tous les documents qui, conformément à la loi, doivent être déposés au siège social de la Société, l'ont été dans le respect des délais légaux.

PREMIERE DECISION

L'associé unique connaissance prise du projet de statuts, décide de modifier avec effet immédiat l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 3 des statuts de la Société (OBJET) sera rédigé comme suit :

« ARTICLE 3 : OBJET

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

− Toutes activités se rapportant au conseil et services aux entreprises en vue d'optimiser leurs coûts ou d'améliorer leur performance,

− Le courtage en assurance,

− Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement,

− Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tout autre mode ».

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



Docusign Envelope ID: AC61E8F3-F1C6-436D-9F0B-C6951C1EF873

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte signé par l'associé unique.

Signature :

Fait en un (1) exemplaire original électronique.

EPSA Growth
En sa qualité d'associé unique de 7Partners
M. Matthieu GUFFLET, dument habilité

DocuSigned by:
[redacted]
93B0D9D012614DF...